



# L'ECHO DES LANCIERS

## *LE MOT DU MAIRE*

Vous étiez sans doute nombreux à vous interroger sur la parution de ce bulletin. Vous auriez dû le recevoir en tout début d'année et l'auriez feuilleté avec intérêt sans doute et, à la fois, dans l'insouciance de cette période de relâchement festif.

Les événements en ont décidé autrement.

D'abord, l'incendie qui a ravagé la réserve de l'épicerie, juste avant Noël (le 22 décembre au soir) nous a causé une réelle frayeur et nous devons vous en informer. Heureusement, le pire a pu être évité grâce à la réactivité des personnes présentes sur place, au moment, et à l'intervention rapide des pompiers. Dès le lendemain, Murielle Désamais et ses employées s'activaient à tout nettoyer et le dimanche c'est à peine si les clients pouvaient imaginer ce qui s'était passé, hormis les traces noires derrière la vitrine réfrigérée et l'odeur âcre répandue dans le magasin.

Quelques jours plus tard, le 27 décembre, nous apprenions le décès brutal d'André Despret et ce fut un deuxième bouleversement. Il venait à peine de nous remettre sa dernière contribution à ce bulletin et avait participé, dans le même mois, à différentes rencontres municipales pour la révision des listes électorales et l'enregistrement de l'émission radio de R.C.F. Bien sûr, nous l'avions vu vieillir mais comment pressentir qu'il partirait de façon si soudaine ? Et comment, après cela, reprendre le cours des choses ? Il nous fallait, il me fallait un temps de silence et de recueillement.

Je vous invite donc à lire sa chronique et à vous souvenir de lui. C'est peut-être le meilleur hommage qui puisse lui être rendu.

Gérard Vernis

---

## **A NOTER SUR VOS AGENDAS**

- Vendredi 9 février : Carnaval de l'école maternelle. En partenariat avec l'amicale laïque.
- Samedi 3 mars : Concours de tarot. Organisé par le comité des fêtes.
- Dimanche 18 mars : Représentation des Théâtres de la Burge. En partenariat avec l'amicale laïque.
- Lundi 2 avril : Chasse aux œufs. Organisée par le comité des fêtes.
- Dimanche 8 avril : Brocante de l'amicale laïque.
- Samedi 21 avril : Soirée découverte danse orientale. Organisée par le comité des fêtes, avec Vera Van den Berghe.
- Dimanche 6 mai : Concert, dans le cadre de « Jazz dans le bocage ». En partenariat avec CAP au village. Ce concert sera précédé d'un temps de lecture partagée proposé par la Libricyclette.
- Dimanche 27 mai : Randonnée organisée par l'amicale laïque.
- Dimanche 3 juin : Concours de belote du club des Lanciers.

## ÉTAT CIVIL

### Naissances :

- 15 septembre 2017 : Eva CORETE, fille de Julien CORETE et de Laëtitia AUBERGER, domiciliés « Les Poubots ».
- 12 décembre 2017 : Justine MARIN, fille de Emmanuel MARIN et de Lise THEVENET, domiciliés « Le champ de la grange ».

Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents.

### Décès :

- 6 juillet : Lucienne NÉRY, veuve DELISÉE, domiciliée « La Plante aux Dames ».

- 29 septembre : Françoise DUMONT épouse SILLY, domiciliée « Champ Paris ».
- 8 novembre : Christian DOUCET, domicilié rue des Fossés.
- 30 novembre : Christian AUBOIRON, domicilié « Châteaurenault ».
- 27 décembre 2017 : André DESPRET, domicilié rue des Lanciers.

Nos plus sincères condoléances aux familles.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS : VERS UN PROJET D'ACCUEIL

La Communauté de communes du bocage bourbonnais est issue de la fusion des Communautés de communes bocage sud et en bocage bourbonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle comprend 25 communes pour environ 14 000 habitants. Elle est composée d'un conseil communautaire de 39 membres (maires et conseillers municipaux, minimum un par commune) parmi lesquels a été élu l'exécutif.

Président	Jean-Marc DUMONT (Tronget)
1 <sup>er</sup> vice-président Economie de proximité et aménagement du territoire	Gérard VERNIS (Franchesse)
2 <sup>e</sup> vice-présidente Santé et petite enfance	Marie-Françoise LACARIN (Cressanges)
3 <sup>e</sup> vice-président Services à la population, vivre ensemble et nouvelles compétences	Pierre THOMAS (Ygrande)
4 <sup>e</sup> vice-président Accueil, communication et lien avec les collectivités	François ENOUX (Agonges)
5 <sup>e</sup> vice-président Tourisme	Guy DAUCHAT (Noyant-d'Allier)
6 <sup>e</sup> vice-présidente Thermalisme	Anne LECLERCQ (Bourbon l'Archambault)
7 <sup>e</sup> vice-présidente Environnement	Sylvie EDELIN (Saint-Menoux)
8 <sup>e</sup> Vice-président Points d'accueil touristique	Jean-Pierre JEUDY (Le Montet)
Délégué aux finances	Jacques FERRANDON (Châtel-de-Neuvre)
Déléguée à l'habitat et à l'urbanisme	Brigitte OLIVIER (Buxières-les-mines)
Délégué aux travaux	Gérard TRESCH (Bourbon l'Archambault)
Déléguée au vivre ensemble et aux services	Simone BILLON (Châtillon)
Délégué aux infrastructures et matériels	Daniel GUEULLET (Saint-Menoux)

Les **services communautaires** au service de la population :

- Deux **crèches** : situées à Bourbon l'Archambault et à Saint-Menoux, elles accueillent respectivement 20 et 14 places. Elles sont animées par une équipe motivée de professionnels de la petite enfance sous la baguette, quelque peu magique, de la directrice Mélanie Serreau,
- Un **relais d'assistantes maternelles** « Trotti'mômes » animé par Laurence de Mil. Au service des professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles, gardes d'enfants à domicile, maisons d'assistantes maternelles) et des familles, elle accompagne les uns et les autres tant sur les relations employeurs/employés (contrats de travail, médiation...) que sur la professionnalisation par la mise en œuvre de formations. Elle propose également de nombreuses animations, en itinérance sur nos communes, pour le plus grand plaisir de nos tout-petits et nos plus grands,

- Un **lieu unique d'accueil** animé par Elodie Prévault. Il propose un service d'accueil et d'accompagnement pour tout créateur et repreneur d'entreprise mais également pour toute personne, toute famille qui souhaite venir vivre sur le territoire pour y créer son projet de vie. Un seul mot d'ordre, vous respecter et vous proposer un accompagnement global basé sur le triptyque : vie professionnelle, vie familiale et vie sociale. Elle reçoit les personnes sur les deux sites communautaires et se déplace sur nos 25 communes,
- Une **maison de services au public** située au Montet. Son animateur, Gérard Gilson, a pris ses fonctions début janvier 2018 ; il pourra vous accompagner dans vos démarches administratives et pourra vous orienter dans le dédale des administrations. Nous nous attacherons également à développer nos partenariats afin que vous puissiez effectuer localement nombre de vos démarches administratives,
- Un **centre multimédia** avec un accès gratuit à des postes informatiques et à Internet. Sylvain Claire anime ce lieu situé au Montet, il organise également régulièrement des formations à destination, notamment, des demandeurs d'emplois.

Et, au-delà des services, notre Communauté de communes propose également des **misés à disposition** :

- Un **bassin de natation** situé à Tronget, ouvert gratuitement aux écoles primaires de notre territoire,
- **A destination des associations et des communes** : prêt de mini-bus et d'une remorque, photocopies à prix réduit, prêt de matériel divers (sono, vidéoprojecteur, plateaux repas, ...), prêt d'un barnum (frais de montage/démontage à la charge de l'association),
- Des **mini-stades**, des **aires de services pour camping-car** sur plusieurs communes de notre territoire,

La Communauté de communes c'est également :

- l'**espace bocage** situé à la gare à Tronget,
- des **actions économiques** : zones d'activités communautaires, construction de deux ateliers sur la ZAC de Deux-Chaises et d'un gîte d'entreprises sur la ZAC du Pont des chèvres à Bourbon l'Archambault, projet bio-éco, la participation au financement de l'immobilier de nos entreprises, ...
- le **balisage de nos chemins de randonnée** labellisés et, plus globalement la définition d'une politique touristique pour notre territoire,
- des animations de territoire,
- la mise en œuvre d'un contrat local de santé avec, entre autres, le soutien à la structuration des professionnels de santé et la coordination de la mise en œuvre de la **maison de santé pluridisciplinaire multi-sites**.

**Siège :**

Communauté de communes du bocage bourbonnais – 1, place de l'hôtel de ville – 03160 Bourbon l'Archambault  
Tél. 04 70 67 11 89 – courriel : contact@ccbb.fr

**Antenne du Montet :**

Place du 8 mai 1945 – 03240 Le Montet  
Tél. 04 70 47 37 76

**Crèche de Bourbon l'Archambault :**

Gautrinière – 03160 Bourbon l'Archambault  
Tél. 04 70 67 31 14 – courriel : creches@ccbb.fr

**Crèche de Saint Menoux :**

Rue des Essanyers – 03210 Saint-Menoux  
Tél. 04 70 43 98 16 – courriel : creches@ccbb.fr

**Lieu unique d'accueil :**

Sur les deux sites communautaires  
Courriel : e.prevault@ccbb.fr

**Centre multimédia :**

Site du Montet  
Courriel : s.claire@ccbb.fr

**MSAP :**

Site du Montet

**RECENSEMENT**

Le recensement de la population de Franchesse a lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Désormais, chaque personne pourra répondre au questionnaire du recensement **par internet** (www.le-recensement-et-moi.fr). L'agent recenseur recruté par la mairie (Alexandra DEGAGER-PHALANCHERE) se présen-

tera chez vous muni de sa carte officielle. Elle vous remettra la notice sur laquelle figurent les identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires **papier à remplir**, qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale communale a ouvert ses portes, en lieu et place du bureau de poste, le jeudi 8 juin 2017. Elle est désormais ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 8h45 à 11h15.

Le Conseil municipal s'est déclaré favorable à l'engagement de travaux d'aménagement en vue de l'installation de l'Agence postale **dans les locaux de la mairie** de sorte que ce poste puisse être regroupé avec le secrétariat de mairie et tenu, à l'avenir, par un seul et même agent.

## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collecte des ordures ménagères et des déchets triés et apportés aux colonnes de tri est assurée par le Sictom (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) de Cérilly.

Les ordures ménagères sont **collectées le mardi** dans les mêmes conditions que celles que vous connaissiez préalablement. Et n'oubliez pas : trier permet d'une part de préserver notre planète et d'autre part de maintenir le **coût de la collecte** des ordures ménagères à un prix raisonnable.



Rue du Champ Coudray  
03350 CERILLY  
Téléphone : 04.70.66.21.51  
Télécopie : 04.70.66.18.30

### Moyens humains

- 3 chauffeurs,
- 3 ripeurs,
- 1 responsable de déchèterie,
- 2 administratifs,
- personnel de remplacement.

### Moyens techniques

- 3 camions,
- 1 camion transport colonnes et conteneurs.

**Déchèteries** : La déchèterie de Cérilly est à disposition pour apporter vos cartons, gravats, appareils électriques, piles, placo plâtre, bois, meubles, pots de peinture, pneus, fer... Elle est ouverte du mardi au samedi de 14h00 à 17h20.

Comme auparavant, la commune de Franchesse a toujours accès à la déchèterie de Bourbon L'Archambault.

### Composteurs

Le Sictom de Cérilly propose des composteurs en bois très pratique au prix très intéressant de :

- 20 € le composteur de 300 l,
- 35 € le composteur de 600 l.

Les composteurs permettent de recycler tous vos déchets fermentescibles : épiluchures, restes alimentaires, papier de cuisine...

## ASSOCIATION NORD BOCAGE

Nord Bocage est une association intermédiaire de proximité au service des demandeurs d'emploi et des particuliers, des entreprises, des artisans, des collectivités et des associations.

Les bonnes raisons de faire appel à Nord bocage :

• **Particuliers** : vous avez **besoin d'aide dans votre vie quotidienne** (ménage, jardinage, petit bricolage...) contactez Nord Bocage au 04.70.67.85.59. L'association met rapidement à votre disposition la personne correspondant à votre attente.

L'association Nord Bocage est l'employeur : elle signe un contrat de travail avec le salarié et un contrat de mise à disposition avec l'utilisateur. Elle réalise donc toutes les **démarches administratives** (déclarations sociales, contrat, fiche de paie, visite médicale, facture...).

A noter que les particuliers imposables bénéficient d'une **réduction d'impôt** de 50 % sur les factures acquittées durant l'année. Ex : facture 1000 €, réduction 500 € ou **crédit d'impôt** (500 €) restitué par le fisc pour les ménages non imposables.

• **Entreprises, artisans, collectivités, associations** : nous pouvons vous aider à gérer vos **besoins ponctuels de personnel** sur des postes peu ou pas qualifiés (manutentionnaire, manœuvre, aide maçon, serveuse, agent d'entretien...); sur simple appel téléphonique ou visite de votre part, nous formaliserons les conditions de mise à disposition.

• **Demandeurs d'emploi** : nous pouvons vous proposer :

- des **missions temporaires** de travail correspondant à vos compétences professionnelles ;
- un suivi personnalisé pour **vous accompagner** socialement (orientation vers les organismes compétents afin de résoudre vos difficultés : de santé, financières, de mobilité...) et professionnellement (aide à la recherche d'emploi : rédaction de CV, lettre de motivation...).

Pour ceux qui ne disposent pas d'internet, un panneau d'affichage est à votre disposition avec les offres d'emploi au siège de l'Association.

Nord Bocage agit en partenariat avec Pôle emploi, Missions locales, ETTI Adef+, Unités territoriales d'action sociale et les assistantes sociales des secteurs, MDPH...

**Permanences** : Nous vous accueillons **au siège** du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou lors de notre permanence (sur rendez-vous) **à la mairie de Bourbon l'Archambault** le lundi de 8h45 à 10h45.

**Contact** : 1, boulevard Gambetta 03320 Lurcy-Lévis  
04 70 67 85 59 - air.nordbocage@orange.fr.

## PRESSOIR MOBILE

L'association « Le Pressoir mobile du Bourbonnais », créée en 2016 à Bourbon-l'Archambault, proposera ses services **à partir du mois d'août 2018**.



Le pressoir mobile est un pressoir à fruits mis à la disposition du public - particuliers, petits exploitants de fruitières et de vergers - pour **transformer en jus les fruits des vergers** (pommes, poires, coings et raisins), un peu à l'image du bouilleur de cru qui autrefois se déplaçait dans les villages mais dans une ambiance conviviale et festive car c'est une activité partagée : le pressage se fait **avec les usagers** sous la responsabilité d'une ou plu-

sieurs personnes de l'association. C'est l'occasion, au-delà de la fabrication et de la pasteurisation du jus, de « faire ensemble » dans un esprit de partage.

L'autre objectif des bénévoles de l'association sera aussi, autour de l'activité de pressage des fruits, de proposer des **animations pédagogiques** et culturelles à destination des écoles, de lieux de vie ou au sein de manifestations existantes dans lesquelles son activité peut trouver sa place.

Ce projet passionnant nécessitera la présence de nombreux **bénévoles** pour assurer les dates de pressage et le travail de communication : n'hésitez pas à venir nous rejoindre, même pour quelques heures ou une seule journée, pour vivre cette aventure qui démarre et qui rassemble des personnes passionnées par ce projet et par les rencontres qu'il va permettre dans notre bocage bourbonnais.

Le **matériel** est composé ainsi : une presse à paquets hydraulique, une râpe électrique et un pasteurisateur ; le tout installé sur une remorque, ce qui permet la mobilité de l'activité.

Nous transformerons vos fruits en jus délicieux moyennant une **rétribution** pour les fournitures (bouteilles) et les frais de pressage et de fonctionnement.

Les usagers seront sollicités pour mettre la main à la pâte (laver, broyer, presser les fruits, embouteiller le jus et le pasteuriser ...).

Un **calendrier des pressages** sera transmis par voie de presse et par affichage avant l'été 2018. Les dates s'étaleront de la fin du mois d'août à la fin de novembre.

Courriel : [pressoirmobilebourbonnais@gmail.com](mailto:pressoirmobilebourbonnais@gmail.com)

Téléphone : M.Tessier : 06 04 13 72 94

## À QUELLES AIDES AVEZ-VOUS DROIT ?

Grâce au **simulateur** du site internet [mes-aides.gouv.fr](http://mes-aides.gouv.fr), découvrez en quelques minutes si vous avez droit à des aides ou à des **prestations sociales** accordées par plusieurs organismes. En remplissant ce formulaire unique vous saurez si vous êtes éligible à l'une ou plusieurs des 25 aides sociales proposées : minima sociaux, prestations « maladie », aide au paiement d'une complémentaire santé, prestations familiales, aides au logement, bourses...

## RPI FRANCHESSE/SAINT-PLAISIR

❖ Le label E3D (**Démarche globale de développement durable**) s'est ouvert aux écoles en 2016.

Le RPI Franchise/Saint-Plaisir fait partie des 134 établissements (écoles, collèges et lycées) labellisés dans l'Académie de Clermont-Ferrand. Carte et renseignements sur ce label sur le site de l'Académie de Clermont en suivant le lien : <https://www.ac-clermont.fr/ActionsPedagogiques/index.php?id=2493>

Le **label de niveau 2**, obtenu par les deux écoles, est attribué pour trois ans. Aujourd'hui, trois écoles seulement sont labellisées à ce niveau dans l'Allier.

Les enfants des écoles et les enseignants ont travaillé en partenariat avec l'Adater, le Sictom, les municipalités.

L'équipe éducative entend poursuivre ce travail l'année prochaine et se hisser au niveau 3 de la labellisation.

Vendredi 23 juin 2017, lors de la remise officielle du label E3D aux deux écoles, les enfants ont pu montrer et expliquer aux visiteurs le compostage, le potager, le jardin-refuge et la mare.

❖ Les deux écoles du RPI s'associent avec l'Adater pour mettre sur pied un **projet randonnée interactive** dont le but est de découvrir le bocage et l'histoire des villages de Franchise et Saint-Plaisir. Ce travail qui devrait s'étaler sur plusieurs mois donnera naissance à une application pour tablette et *smartphone*.

## PERMIS DE CONDUIRE ET CARTE GRISE

La généralisation du recours aux télé-procédures a pour conséquence la réforme des modalités de délivrance des titres que sont le permis de conduire et la carte grise.

### Certificats d'immatriculation

Les démarches concernant le certificat d'immatriculation doivent maintenant être réalisées en ligne **sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés** ([ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)) en se créant un identifiant et un mot de passe. Il s'agit de :

- changer le titulaire du certificat d'immatriculation (véhicule d'occasion en France) ;
- déclarer la vente de son véhicule (cession) ;

- modifier son adresse sur la carte grise ;
- demander un duplicata du certificat d'immatriculation pour perte, vol ou détérioration ;
- obtenir un certificat de situation administrative (non gage).

L'ANTS offre aussi la possibilité de suivre en ligne le traitement de la demande de carte grise via un télé service « où en est ma carte grise ».

L'usager peut également se rendre chez un professionnel du secteur de l'automobile habilité SIV (la liste des professionnels habilités dans l'Allier est consultable sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés) qui effectuera pour eux la transaction.

### Permis de conduire

Les usagers doivent désormais effectuer toutes démarches sans se déplacer en préfecture, **à partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone** :

- inscription à l'examen du permis de conduire via une auto-école ;
- réussite ;
- obtention d'une nouvelle catégorie ;
- renouvellement ;
- duplicata à la suite d'une perte ou d'un vol ;
- consultation du solde de points).

Il faut là encore se rendre sur le site de l'ANTS ([ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)) pour effectuer la transaction choisie.

Pour réaliser ces démarches (certificats d'immatriculation et permis) il faut disposer d'un équipement numérique (ordinateur, tablette, *smartphone*) muni d'une **connexion internet** et d'un dispositif de copie numérique (**scanner**, appareil photo numérique)

### Si vous n'avez pas l'équipement nécessaire:

Pour accompagner les personnes n'ayant pas la possibilité matérielle d'effectuer ces démarches à leur domicile par voie dématérialisée, des espaces numériques sont à disposition **en préfecture, sous-préfectures et maisons de service public** dont la liste figure sur le site internet (!).

### ISOLATION DES COMBLES PERDUS A 1 €

Depuis début octobre, les habitants de l'Allier sont démarchés par téléphone pour l'isolation de leurs combles perdus à 1 €. Ce démarchage téléphonique s'effectue via un automate avec un message d'introduction avant la mise en relation qui fait référence au « Conseil départemental ».

Nous tenons à vous informer que le Conseil départemental de l'Allier n'est en aucun cas à l'origine et/ou lié à ce **démarchage abusif** et n'effectue aucun démarchage commercial.

Le Conseil départemental de l'Allier appelle à la vigilance des habitants de l'Allier sur la nature de ce message qui induit en erreur par l'usage frauduleux de l'image du Département.

## REPAS DU CCAS

44 convives ont pu apprécier le repas proposé par les membres du CCAS ce samedi 14 octobre 2017. Après la dégustation vient le moment de convivialité, d'échange, des chants, des histoires .... Ce repas est aussi l'occasion de rencontrer les personnes ayant atteint l'âge de 65 ans - elles étaient quatre cette année.

### LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Les **tarifs** de location 2018 sont les suivants :

#### Habitants de la commune :

Premier jour : 135 €

Par jour supplémentaire : 50 €

Vin d'honneur : 65 €

#### Personnes extérieures à la commune :

Premier jour : 190 €

Par jour supplémentaire : 80 €

Vin d'honneur : 80 €

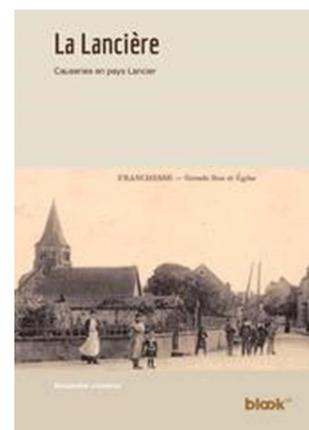
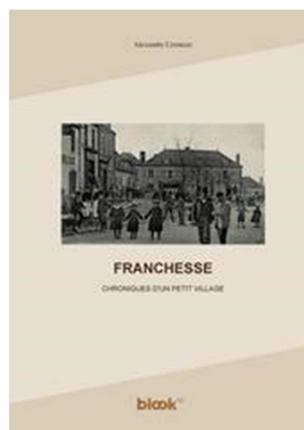
Le montant de la **caution** est fixé à 150 €.

**Associations locales** : gratuit

Réunions diverses d'**organismes extérieurs** : 80 €.

### LIVRES SUR FRANCHESSE

**Alexandre Cornieux** a regroupé l'ensemble des textes qu'il publie sur son blog dans deux livres.



Le premier « Franchise, chroniques d'un petit village » a été publié en mars 2017. Il est disponible à la vente en suivant le lien suivant :

[www.blookup.com/fr/blookshop/blook/franchise-22374/](http://www.blookup.com/fr/blookshop/blook/franchise-22374/)

Le 2<sup>e</sup> opus, « Mes causeries au pays des Lanciers », a été publié en octobre 2017. Il est disponible à la vente en suivant le lien suivant :

[www.blookup.com/fr/blookshop/blook/la-lanciere-29256/](http://www.blookup.com/fr/blookshop/blook/la-lanciere-29256/)

*Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :*

- André Despret,
- Isabelle Désurrier-Lafleurriel,
- Vincent Lecocq,
- Gérard Vernis,
- Isabelle Ville.

Seuls le député-maire Pierre Brizon et trois conseillers restent dans la commune. Le maire étant souvent retenu à l'Assemblée nationale, les séances du conseil ne se tiennent qu'avec deux ou trois conseillers, parfois un seul.

### Réquisitions

Le 18 mars, c'est une première réquisition de **foin** qui est opérée ou plutôt poursuivie puisque le 28 décembre 2016, il avait été décidé que le foin des domaines de Marchandière et de Gadodière serait réquisitionné en totalité, ces deux domaines étant abandonnés. Mais ce sera insuffisant. Il faut répartir la quantité manquante entre les domaines et locateries après avoir tenu compte des offres faites en mairie.

En outre, quatre-vingts **attelages** doivent être fournis pour transporter ce foin. Ils seront convoqués individuellement, en commençant par les habitants les plus proches voisins des dits domaines.

Le 31 juillet, Monsieur le sous-intendant réclame 1300 quintaux de foin sur la récolte 2017. Il est décidé de répartir ce foin à raison de 152 kg à l'hectare dont les 3/5<sup>e</sup> seront fournis de suite ; les 2/5<sup>e</sup> restant devant être réquisitionnés dans les fermes inhabitées au 11 novembre.

Il faut aussi fournir huit **bovins** pour le mois d'août. Le Conseil constate qu'il est impossible d'en livrer plus de quatre en état convenant pour la boucherie. Du coup, le Conseil demande à Monsieur le sous-intendant les quantités approximatives que la commune devra fournir avant le 1<sup>er</sup> janvier, faisant remarquer qu'il est impossible de livrer les bêtes à cornes en n'étant prévenu que quelques jours avant la livraison.

Le 15 août, seul l'adjoint est présent avec deux membres de la commission agricole pour étudier les ordres de réquisition de bovins à fournir en 1917-1918. La décision suivante est prise :

« Comme il est à prévoir que par suite du manque de main-d'œuvre plusieurs fermes resteront inexploitées au 11 novembre 1917 et la diminution du nombre de bêtes en proportion, les propriétaires, fermiers ou métayers actuellement en jouissance de ces fermes fourniront avant le 11 novembre la quantité de bêtes correspondant à la grandeur de ces fermes » :

- pour les fermes de 45 ha et plus, trois,
- pour les fermes de 30 à 44 ha, deux,
- pour les fermes de 20 à 29 ha, une.

« Dans le cas où les exploitations ne seraient pas abandonnées, la répartition sera échelonnée de septembre 1917 à août 1918.

« Les fermiers, métayers ou propriétaires seront avisés

de la répartition et il leur sera loisible de demander une modification.

« Le bétail des petites propriétés pourra être livré au choix du vendeur dans le courant de l'année.

« Les offres de bétail seront acceptées ».

Il est décidé en outre qu'aucune vente de bétail ne pourra se faire au commerce sans autorisation du maire car il faut parer aux difficultés du ravitaillement civil et militaire.

Toutes les propriétés de 40 ha et plus fourniront dix quintaux d'**avoine** dont cinq sur la part du métayer ou du fermier et cinq sur la part du propriétaire. Pour les propriétés de 20 à 39 ha, elles fourniront cinq quintaux. Il sera tenu compte des offres spontanées et déduction en sera faite pour les exploitations de 20 ha.

Par suite de la mauvaise récolte de cette année, il est demandé à Monsieur le sous-intendant militaire de réduire de moitié la quantité de **paille** demandée.

Ainsi, comme on le voit, une grande partie du travail municipal consiste à jongler avec les réquisitions des diverses denrées demandées par l'autorité militaire et la répartition de celles-ci dans les diverses fermes, au plus juste si possible.



## **Pommes de terre**

Les cultivateurs de la commune réclament des semences de pommes de terre. Suite à la circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> mars 1917, il est demandé à Monsieur le ministre de l'agriculture de faire livrer 27600 kg de pommes de terre à Bourbon. Ces semences seront remboursées au service de ravitaillement après la prochaine récolte, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre, soit en nature, soit en numéraire.

## **Puits communal**

En mars, le Conseil municipal charge Monsieur Cendre, sous-ingénieur voyer, de faire le devis du puits communal et le plan demandé par le préfet. Il sera aussi chargé de la conduite des travaux.

Le 14 octobre, les soumissions sont ouvertes et c'est celle de Monsieur Decharnes Antoine de Saint-Menoux qui est retenue pour la somme de 2300 francs (au-dessus de l'estimation en raison de l'augmentation du prix des matières premières). Mais « il n'est plus possible de renvoyer à une date ultérieure la dite construction ».

## **Abattage de peupliers**

Les racines des six peupliers plantés aux abords du lavoir de la route de Couzon (dit de Saint-Etienne) soulèvent la maçonnerie. Il convient de les abattre. Mis à prix 120 francs les six, ils seront adjugés au plus offrant, Monsieur Dard, sabotier du bourg, qui en offre 80 francs.

## **Prix du cassage de la pierre**

Le conseil, considérant la difficulté de l'extraction de la pierre, qui exige au préalable beaucoup de travail, estime qu'il y a lieu de payer l'extraction à raison de 2,50 francs le mètre cube et le cassage 4,50 francs sur les chemins et 4,25 francs en carrière.

## **Reconnaissance des chemins ruraux**

Il s'agit de chemins en mauvais état d'entretien :

- chemin de la Croix de la Mélade aux Passets ;
- chemin prenant route d'Agonges à environ cent mètres au-delà de La Chapelle passant par Le Pontet et rejoignant le chemin vicinal de Franchesse aux Daneriaux ;
- et surtout celui concernant les habitants de Châteaurenaud, fort peu favorisés pour leurs déplacements. Il serait nécessaire de s'entendre avec la commune de Pouzy-Mésangy en ce qui concerne le chemin qui limite les deux communes et aboutit au chemin vicinal d'Avreuil à Pouzy. Il faudrait demander à cette commune de rendre ce chemin praticable, Franchesse se chargeant des frais d'entretien.

## **Finances**

Le 23 septembre, sont votés les comptes de gestion du percepteur et le compte administratif du maire, acceptés à l'unanimité.

De même, sont acceptés le budget des chemins vicinaux, le budget additionnel 1917, le budget primitif 1918 et le budget additionnel du bureau de bienfaisance.

## **Réparations à l'église**

Après étude du devis estimatif des réparations à effectuer à l'église, monument historique, il est décidé de remettre ces réparations après les hostilités.

## **Aides et secours**

Tout au long de l'année, plusieurs demandes d'aides ou de secours sont accordées.

En raison du coût de la vie et du surcroît de travail, une gratification de 350 francs est accordée au **secrétaire de mairie**.

Une subvention de 140 francs est accordée à la société de secours aux **prisonniers** de l'Allier, de même qu'une aide de 100 francs pour le **sanatorium** du Montet et une subvention de 20 francs à l'œuvre de la journée nationale des **orphelins** de guerre.

Le paiement des cartes de sucre, si toutefois ces frais étaient à la charge des administrés, se fera en mandatant le montant de ces frais sur les dépenses imprévues

Au cours de l'année, cinq demandes d'assistance à des taux divers sont accordées aux vieillards, infirmes et incurables ainsi qu'une admission à l'assistance gratuite.

## **Prime au certificat d'études primaires**

Il faut rajouter une somme de 40 francs aux 100 francs prévus au budget municipal pour la prime donnée aux élèves ayant obtenu le certificat d'études primaires.

## **Demande d'achat d'excédent de terrain**

Monsieur Touchevieux, propriétaire, désire acheter un excédent de terrain situé dans le bourg, route de Coulevre. Le Conseil accepte au prix de 3 francs le mètre carré. Le secrétaire de mairie procèdera au réarpentage dudit excédent.

## **Du côté de la paroisse**

Avec une si abominable guerre, d'une durée si longue, les gens deviennent de plus en plus indifférents à leurs pratiques religieuses déplore le curé Soulier. Le dimanche, les gens oublient trop facilement le chemin de l'église et, dans les familles, il semble que le sentiment de la foi disparaisse.

André DESPRET